

Ciclic Centre Val de Loire présente le 30e Panorama des interventions territoriales 2021 : les collectivités territoriales toujours plus engagées aux côtés des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

Chaque année depuis 1991, Ciclic Centre-Val de Loire recense l'ensemble des aides et des règlements proposés par les collectivités territoriales françaises (régions, départements, euro-métropoles, métropoles, villes) en faveur de la création cinématographique et audiovisuelle, avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire, en partenariat avec le CNC. Cette 30e édition est marquée par un soutien exceptionnel mis en place par les collectivités face à l'épidémie et par un renforcement du soutien à l'écriture et au développement.

Face à la crise sanitaire, plusieurs collectivités territoriales se sont mobilisées pour soutenir la filière cinématographique et audiovisuelle, soit aux entreprises, soit directement à des projets. Au total, 9 collectivités (8 Régions plus la Ville de Paris) ont attribué 196 aides en 2020 pour un montant total de 3,13 M€. Ces aides se répartissent entre 119 aides aux entreprises pour un total de 1,85 M€ et 77 aides aux projets (1,28 M€).

Les dispositifs sont très divers et recouvrent soit des aides aux projets dans le cadre d'un dispositif exceptionnel COVID, soit des aides exceptionnelles dans le cadre d'un dispositif préexistant. Les régions ayant contribué à ces mesures exceptionnelles sont Auvergne-Rhône-Alpes (via le Conseil Régional ou Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma), Centre-Val de Loire, Grand-Est, La Réunion, Normandie (via Normandie Images ou le Conseil Régional), Occitanie, Pays de La Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur. À ces collectivités s'ajoute la Ville de Paris.

Le Panorama des interventions territoriales 2021, selon les données 2020 collectées par Ciclic Centre-Val de Loire, montre que le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle des collectivités territoriales continue de progresser de 10,3% à 91,6 M€ contre 83 M€ en 2019. Les investissements nouveaux se sont portés sur l'audiovisuel qui progresse de 34,9 à 44,3 M€ entre 2019 et 2020 soit près de 10 M€ qui ont été fléchés vers les projets pour la télévision ou les plateformes pour représenter 48,36% du montant total. À noter que les collectivités ont joué leur rôle de soutien à la filière cinématographique et audiovisuelle en soutenant particulièrement cette année les documentaires qui ont reçu des aides en progression de 10,4%. Le soutien au cinéma se maintient passant de 48,1 à 47,3 M€.

Alors que les salles de cinéma ont été fermées près de six mois en 2020 et que les tournages ont subi les confinements, le Panorama des interventions territoriales 2021 souligne le soutien exceptionnel des collectivités à l'écriture et au développement. Le nombre d'aides accordées à l'étape de l'écriture et du développement s'envole en 2020, passant de 719 à 1065 (+48%), réparties entre 598 pour le développement et 467 pour l'écriture pour un montant total de 11,7 M€.

Comme chaque année, Ciclic Centre-Val de Loire propose, outre le bilan complet, une carte interactive pour que les professionnels puissent rapidement identifier les aides au cinéma et à l'audiovisuel de 34 collectivités sur <https://ciclic.fr/panorama>

[Accéder au Panorama](#)

[Télécharger les infographies](#)

> CICLIC, QU'EST CE QUE C'EST ?

Née de la coopération entre la Région Centre-Val de Loire et l'État, l'agence poursuit une politique engagée en faveur du livre et de l'image animée avec une ambition culturelle solidaire, créative, partagée par tous, à tous les âges et dans tout le territoire, urbain comme rural. Ciclic Centre-Val de Loire a à cœur de favoriser le potentiel artistique des œuvres et des professionnels dont elle accompagne le travail, d'en faire bénéficier les habitants dans un esprit de découverte, de pédagogie et de cohésion sociale. Elle se positionne également comme un outil de développement économique pour le territoire, mais aussi dans une perspective nationale, européenne et internationale.

Contact presse : Frédérique Breuil - Tél. 02 47 56 08 08 / 07 57 47 43 72 | presse@ciclic.fr

 [Suivre Ciclic sur Facebook](#)

 [Suivre Ciclic sur Twitter](#)

